



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°67/2026**  
**AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**Le Maire de la commune de BENFELD,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de police notamment l'article L.2542-2

**VU** la demande de Monsieur Jean-Eudes GOMEZ, Ecole de danse SoNéRos, domicilié 29B Rue des Marguerites 67230 BENFELD en date du 23 avril 2026 sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public pour des cours d'initiation gratuite de danses Place de la République,

**CONSIDERANT** que cette occupation du domaine public participe à l'attractivité du centre-ville en saison estivale,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Jean-Eudes GOMEZ est autorisé à occuper le domaine public : place de la République pour des cours d'initiation gratuite de danses les vendredis soirs de 19 heures à 22 heures aux dates suivantes :

- 17 juillet 2026
- 24 juillet 2026
- 07 août 2026
- 21 août 2026

**ARTICLE 2** : Le demandeur veillera à la compatibilité de son activité avec l'exploitation de la terrasse du restaurant l'Eden. L'occupation du domaine public ne sera pas autorisée en dehors des dates et horaires ci-dessus mentionnés.

**ARTICLE 3** : Le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas dégrader la voie publique et préserver la tranquillité de chacun. Il sera tenu responsable de tous dépôts sur la voie publique.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera révoqué sans préavis à tout moment si l'intérêt de l'ordre public l'exige.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Selestat-Erstein,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Monsieur Jean-Eudes GOMEZ

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 26 mai 2026  
Le Maire,  
Jacky WOLFARTH

